



PROCES-VERBAL N°01

Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 17/09/2019

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusé : Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

RAPPEL SUR LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Pour le classement des installations des Niveaux 1 – 2 – 3 et Futsal 1, les C.D.T.I.S sont invitées à récupérer la demande de classement et la transmettre à la C.R.T.I.S. La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives programmera ensuite une seule visite commune.

Pour le classement des installations de Niveau 4 et Futsal 2 la visite est organisée par la C.R.T.I.S. et doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport de visite détaillé.

Les contrôles d'éclairages initiaux et quinquennaux des niveaux E1 et E2 doivent être réalisés par un organisme extérieur aussi bien en verticaux que pour les horizontaux en présence d'un membre de la C.R.T.I.S

Les contrôles d'éclairages annuels horizontaux des niveaux E1 et E2 peuvent être réalisés par un organisme extérieur en présence d'un membre de la CRTIS ou par un membre de la CRTIS/CDTIS

L'utilisation de luxmètres étalonnés suppose la prise en compte dans l'expression de la valeur moyenne d'éclairement de la plage d'incertitude donnée par l'étalonnage.

Pour toute question complémentaire et envoi de documents: terrains@lfhf.fff.fr

Prochaines réunions :

16/10/2019

19/11/2019

10/12/2019

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 04/10/2019

Le P.V n°11 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• AULNOIS SOUS LAON – STADE MUNICIPAL – NNI 020370101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Décembre 1998
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 21 Avril 2029. Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 2,50m

• CHARLY SUR MARNE – STADE GARNIER – NNI 021630101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Juillet 2019
- Rapport de la visite effectuée le 03/08/2019 par Monsieur Mickael AUBRY - Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Octobre 2024.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2019 :

- Porter la longueur des bancs de touche joueurs à 2,50m
- La main courante doit renfermer les bancs de touches

• SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 2 – NNI 026910102

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 31/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 02 Juillet 1996
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 14 Août 2019 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Non-conformités mineures :

- Porter la longueur des bancs de touches joueurs à 5m
- Tracer la zone technique

Rappel :

L'installation doit disposer de ses propres bancs de touches sans avoir à les déplacer de l'installation 1 vers la 2. Ils devraient également être disposés plus près de l'aire de jeu.

1.3 Changements de niveau de classement

- **FONTAINE LES VERVINS – STADE MUNICIPAL – NNI 023210101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05/06/2029.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 05 Juin 2019 et prend connaissance du rapport de visite de Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS attestant la mise en place d'une protection permanente de l'aire de jeu (main courante) sur toute la longueur côté vestiaire conforme au Règlement des Terrains.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

- **GUIGNICOURT – STADE RENE MASCLAUX – NNI 023600201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Octobre 2011
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 03/08/2019 par Monsieur Mickael AUBRY - Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CDTIS pour décision**.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 07/11/2020 (Article 5.2.4§4).

- **NOGENT L'ARTAUD – STADE DES SABLONS 1 – NNI 025550101**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 05/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14 Août 2019
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 13 Août 2019 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 17 Septembre 2029.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **GAUCHY – GYMNASSE PAUL ELUARD – NNI 023409901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/07/2029.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 14 Juillet 2019.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AIRE SUR LA LYS – STADE GERMAIN SPAES 2 – NNI 620140302**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Juillet 2010
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les tests de maintien de classement à échéance auraient dû être réalisés et transmis pour le 19/09/2019.

La Commission demande que lui soient transmis les tests in situ des performances sportives et de sécurité dans les plus brefs délais.

1.3 Changements de niveau de classement

- **NOEUX LES MINES – STADE CAMILLE TISSERAND 1 – NNI 626170101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Juin 2014
- PV CDS du 29 Novembre 2005
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de la visite effectuée le 11/06/2019 par Monsieur Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement**3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE****3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5 AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **EPERLECCQUES – STADE ANDRE DELEZOIDE 2 – NNI 622970102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Août 2019
- PV CDS du 27 Mai 2002
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOURTHES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621680101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Janvier 2018
- Rapport de visite effectuée le 28 Mai 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.
- Plan de situation

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14 Mai 2028.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **HESDIN L'ABBE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624480101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 28 Mai 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Octobre 2029.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **MERLIMONT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625710101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Octobre 2008
- Rapport de visite effectuée le 04 Septembre 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.
- Plan de situation

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08 Décembre 2028.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 1 – NNI 627580201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Juin 1999
- Plan masse
- Rapport de visite effectuée le 26 Juin 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19 Août 2029.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BEZINGHEM – STADE MUNICIPAL – NNI 621270101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/09/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Juin 2019
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 27 Juin 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.
- Rapport de visite effectuée le 28 Juin 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 17 Septembre 2029.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **WIMILLE – SALLE DES SPORTS PILATRE DE ROZIER – NNI 628949901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 02 Juin 2010
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Protection mousse sur les deux largeurs derrière les lignes de but

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MARCK – STADE DANIEL CLOUET – NNI 625480401**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/07/2025.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 09 Juillet 2019 et rappelle sa précédente décision de Mars 2018 :

- 31 Mai 2018 → - Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- 30 Juin 2018 → - Remettre la main courante derrière les buts à 6m sur 20m de large
 - Respecter les 2,50m (dégagement de sécurité) entre les lignes de touche et le premier obstacle (y compris terrain réduit A 8 par rapport aux buts)
 - Réduire la largeur du terrain à 68m

La nature de ces travaux et notamment ceux concernant la sécurité de l'installation ne permet d'accorder un report en 2025. Ces travaux doivent être réalisés pour le 31 Décembre 2019.

Merci de prendre contact avec la CDTIS Côte d'Opale pour attester de leurs réalisations

Par contre la mise en conformité des vestiaires peut attendre l'échéance de 2025.

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626430101**

La Commission prend connaissance du plan coté des vestiaires réclamé par la CFTIS du 27 Juin 2019 et **transmet à la CFTIS pour décision.**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ERRE – STADE HUBERT PARENT 1 – NNI 592030101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 14 Mars 2019
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 17 Septembre 2029.

- **FENAIN – STADE GREGOIRE LELEUX 1 – NNI 592270101**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Septembre 2018
- Photos attestant le respect des 2.50m de sécurité (buts amovibles) et traçages Foot A8

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 26 Juillet 2026.

- **REQUIGNIES – STADE DES ECOLES 2 – NNI 594950202**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 17 Septembre 2029.

La Commission précise que pour un classement en Niveau 6, l'aire de jeu doit mesurer 100mx60m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **SAINT AMAND LES EAUX – STADE DU LYCEE COUTEAUX – NNI 595260301**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Décembre 2002
- PV CDS du 28 Février 2017
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Janvier 2020 puisque ces buts vont être changés :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BERTRY – STADE MARCEL CLEMENT 1 – NNI 590740101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01 Février 2019
- Photos attestant le respect des 2,50m de sécurité et la mise en place d'une protection des plaques de fonte par la pose de moquette synthétique

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27 Mai 2029.

- **LES RUES DES VIGNES – STADE EDMOND LANGLAIS – NNI 595170101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Janvier 2019
- Photos attestant le respect des 2,50m de sécurité

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Octobre 2028.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 3 – NNI 590080103**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE Provisoire jusqu'au 09/04/2019.

La Commission prend connaissance des tests du 28 Février 2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **SIN LE NOBLE – SALLE JEAN JACQUES ROUSSEAU – NNI 595699903**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Juillet 2019
- PV CDS du 14 Mars 2018
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 17 Septembre 2029.

L'absence de vestiaire arbitre ne permet pas de classement en Futsal 3.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Mettre des protections mousse sur les deux largeurs de l'aire de jeu

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 3 – NNI 590080103**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE Provisoire jusqu'au 09/04/2019 et l'éclairage était classé en Niveau E entraînement jusqu'au 02/05/2021.

Eclairement moyen horizontal : 154 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2021.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **FEIGNIES – COMPLEXE SPORTIF DIDIER ELOY 1 – NNI 592250101**

Cette installation était classée en Niveau 3 jusqu'au 20/05/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 21/10/2019.

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Eclairement moyen horizontal : 416 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

- **RAIMBEAUCOURT – STADE PLAINE SPORTIVE 1 – NNI 594890201**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE Provisoire jusqu'au 27/03/2014 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 05/09/2019.

Eclairement moyen horizontal : 276 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.49

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05/09/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LE CATEAU CAMBRESIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 – NNI 591360102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 03/07/2028 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 08/01/2021.

La Commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission d'Arrondissement de Cambrai contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P. du 12 Février 2019.

La Commission demande la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public reprenant la capacité en spectateurs pour cette salle.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **ETROEUNGT – STADE MUNICIPAL – NNI 592180101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que les travaux suite au non-respect des dégagements de sécurité de 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et de la mise en conformité de la hauteur des buts (2.44m) ont été réalisés.

La Commission demande à la CDTIS Escaut de prendre contact avec le propriétaire pour programmer une visite de l'installation.

- **LE CATEAU CAMBRESIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 591360101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31/03/2029.

La Commission prend connaissance des photos montrant que les travaux de la suppression des aires de saut inutilisées pour mettre à niveau la zone de dégagement de l'aire de jeu et la suppression des tracés en résine pour permettre de refaire les tracés conformément à l'Article 1.1.6 du Règlement des terrains ont bien été réalisés.

Remerciements

- **LE CATEAU CAMBRESIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 – NNI 591360102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 03/07/2028 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 08/01/2021.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie et du plan des vestiaires nous indiquant que le vestiaire N°2 est utilisé pour le club recevant et les vestiaires 1 et 3 par l'équipe visiteuse.

Remerciements

- **SOLESMES – STADE MUNICIPAL**

La Commission prend connaissance du plan et des photos du club house et des nouveaux vestiaires. La Commission valide la conformité de cet équipement club house au cahier des charges FAFA.

La Commission demande au propriétaire de prendre contact avec la CDTIS Escaut une fois tous les travaux terminés pour programmer une visite de classement des installations.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GRAND FORT PHILIPPE – STADE ROBERT PRUVOST 1 – NNI 592720101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 15/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 30 Juillet 2019
- Plan de l'aire de jeu

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 10 Juin 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Compléter la main courante derrière les abris de touches

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 2 – NNI 592950102**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 26/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Juillet 2019
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 15 Juillet 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **QUESNOY SUR DEULE – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 594820101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 29 Juillet 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27 Mai 2029.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

• REXPOEDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594990101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/07/2022.

Suite à la visite de Monsieur Jean ZUNQUIN – Membre de la CDTIS Flandres en date du Vendredi 19 Juillet 2019,

Après avoir pris connaissance des éléments suivants :

- Plan des vestiaires avec 4 vestiaires joueurs de 2 x 20m² & 2 x 15m² et d'un vestiaires arbitre de 20,50m²

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05 Juillet 2022.

• WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF L MONTAGNE 2 – NNI 596460102

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 25/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 30 Janvier 2017
- Rapport de visite effectuée le 01 Août 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose à la CFTIS de suspendre la décision de classement en niveau 5 SYE au respect des 2,50m entre le tracé de la ligne de touche Nord et la protection de l'aire de jeu.

Propositions :

- Repeindre la ligne de touche existante et qui s'est déplacée en vert et faire un tracé blanc à bonne distance.
- Demander à la Collectivité si elle envisage le remplacement du revêtement et à quelle échéance.

1.3 Changements de niveau de classement

• VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE BEAUCAMP 3 – NNI 590090703

Cette installation est classée en niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 17/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan de recollement de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectuée le 08 Août 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

• VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE BEAUCAMP 1 – NNI 590090701

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 17/06/2024.

Suite à la visite du Stade Pierre Beaucamp 3, la commission constate qu'il n'y a plus de vestiaires affectés à cette installation Pierre Beaucamp 1.

En conséquence, la CRTIS prononce le classement de cette installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 31 Mars 2020 (Date achèvement de la reconstruction)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

• BONDUES – COMPLEXE SPORTIF DU FORT 4 – NNI 590900201

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 24/07/2022.

La Commission prend connaissance des retests du 04 Septembre 2019 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM 2 – NNI 590090202**

Cette installation est classée en niveau « Travaux » (Niveau 4) jusqu'au 31/12/2019, elle a déjà fait l'objet d'une prolongation (échéance initiale : 31/01/2019)

Initiés en 2017, les travaux de la tribune annexe et vestiaires du Stadium ont pris du retard. La société titulaire du marché a déposé le bilan en cours de chantier.

Le planning prévisionnel de fin de travaux est repoussé jusqu'à fin août 2020.

La collectivité souhaite donc prolonger le classement de l'installation en Niveau "travaux" (Niveau 4) jusqu'au terme des travaux

Documents joints :

- Le planning prévisionnel de fin de travaux
- La demande de classement complétée
- Extrait de registre émis par la mairie de Villeneuve d'Ascq

La Commission propose le prolongement de ce niveau Travaux jusqu'au 30/09/2020 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE MARCEL CERDAN – NNI 590099901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 04/07/1995
- PV CDS du 20 Janvier 1998
- Plan De situation
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 03/09/2019 par Monsieur Serge PATUREAU - Président de la CDTIS

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Non-conformité mineure :

- Préciser les moyens humains et matériels nécessaires à l'organisation d'un parking sécurisé pour les officiels et l'équipe visiteuse en accès protégé aux vestiaires.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN 1 – NNI 591240201**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 15/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 12/11/2019.

Eclairage moyen horizontal : 268 Lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **FRETIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592560102**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16/09/2027 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 06/11/2019.

Eclairage moyen horizontal : 60 Lux

Facteur d'uniformité : 0.45

Rapport Emini/Emaxi : 0.15

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Eclairage moyen horizontal à maintenir : 120 lux minimum - Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Emini/Emaxi : requis $\geq 0,4$).

Au vu des valeurs relevées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.

La Commission référence le classement de l'éclairage en E-entraînement.

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 1 – NNI 592950101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 08/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/06/2019.

Eclairage moyen horizontal : 278 Lux

Facteur d'uniformité : 0,82

Rapport Emini/Emaxi : 0,67

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LEZENNES – COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE BERTHE 2 – NNI 593460102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 14/09/2023 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 07/01/2019.

Eclairage moyen horizontal : 137 Lux

Facteur d'uniformité : 0.44

Rapport Emini/Emaxi : 0.24

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 07/01/2021.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE MAUROY – NNI 590090101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 17/08/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E1 jusqu'au 17/08/2019.

Eclairement moyen horizontal : 2672 Lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 1 – NNI 593780101**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 19/01/2020.

Eclairement moyen horizontal : 251 Lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,55

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 (leds) et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.4 Avis préalables

- **CAPPELLE EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DES SOLLIERES – NNI 591290201**

Cette installation est classée en Niveau 6 sy jusqu'au 17/08/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis **défavorable** sur le projet pour un classement Niveau E5. (Hauteur des projecteurs non réglementaire et rapport Emini/Emaxi en niveau E5 insuffisant)

Rappel :

Article 1.1.6 B.1 la hauteur des projecteurs ne doit pas être inférieure à 18m...

Eclairement moyen horizontal : 154 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : **0.37** (0.40 minimum à la mise en service pour un niveau E5)

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BONDUES – COMPLEXE SPORTIF DU FORT 4 – NNI 590900201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 sy jusqu'au 24/07/2022.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité d'accueil du Public du 19 Août 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BERGUES – GYMNASSE CHARLES PACOME – 590679901**

La Commission prend connaissance du courrier de Mr Jean ZUNQUIN – Membre de la CDTIS Flandres attestant que les travaux de remise à niveau du sol ont bien été effectués.

Remerciements

- **ARMOUITS CAPPEL – STADE ROGER FLENGHI 1 – NNI 590160101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 03 Décembre 2018 et prend connaissance du rapport de visite de Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS attestant la réalisation des travaux et les aménagements de mise en conformité (Respect des 2.50m – Zone technique – Mise en conformité de la Hauteur des buts à 2,44m et rajout des parties manquantes de la main courante côté vestiaires).

La Commission demande à la CDTIS Flandres de préciser la répartition des vestiaires joueurs et arbitres entre les deux installations.

- **CROIX – SALLE PREAU MULTISPORT – NNI 591639902**

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 11 Juillet 2019 de Mr Michel RAVIART – Président de la CRTIS nous informant que cette installation est conforme au projet innovant.

La Commission valide la conformité de cette installation multisport au cahier des charges FAFA.

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 3 – 592950103**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS nous informant que l'emplacement de cette installation est en chantier pour y accueillir un centre EHPAD et d'un béguinage pour personnes âgées.

En conséquence, l'installation sera supprimée de la base de données.

Remerciements

- **OSTRICOURT – STADE MUNICIPAL – NNI 594520101**

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 29 Août 2019 de Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS attestant la mise en place d'une nouvelle main courante conforme au Règlement des Terrains et Installations Sportives.

La Commission valide la conformité de cette équipement au cahier des charges FAFA.

- **REXPOEDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 594990101**

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Plan des vestiaires et club-house

La Commission valide la conformité de cet ensemble vestiaires/Club-House au cahier des charges FAFA.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE PASCAL LAHOUSSE – 590099909**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS attestant que le verrouillage mis en place sur la porte qui se situe entre les toilettes et le vestiaire des arbitres est fonctionnel.

Remerciements

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE – 595990101**

La Commission prend connaissance d'un rapport de délégué présentant un risque de blessure par un couvercle tête d'arroseur détérioré situé à la sortie des vestiaires joueurs

La Commission demande que ce couvercle soit changé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AUGER ST VINCENT – STADE RICHARD PRYJDA – NNI 600270101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 06 Juin 2019
- Rapport de visite effectuée le 06 Juin 2019 par Mr Pierre BIENVENU – Président de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Recommandations :

- Repositionner les bancs de touches joueurs sur l'alignement de la ligne médiane (5m)
- Compléter les parties manquantes de la main courante près des buts
- Installer un miroir dans le vestiaire joueur concerné

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour instruction.

- **LORMAISON – STADE MUNICIPAL – NNI 603700101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Juillet 2019
- Rapport de visite effectuée le 23 Juillet 2019 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Recommandation :

- Installer un lavabo et un miroir dans chaque vestiaire

- **MONTAGNY STE FELICITE – PARC DES SPORTS – NNI 604130101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 06 Juin 2019
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 06 Juin 2019 par Mr Pierre BIENVENU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Rappel recommandation :

- Installer un lavabo et un miroir dans chaque vestiaire

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **ROUVRES EN MULTIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 605540101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 06 Juin 2019 par Mr Pierre BIENVENU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter la main courante sur toute la longueur de l'aire de jeu côté vestiaires

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **RULLY – STADE MUNICIPAL – NNI 605600101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 17 Juin 2019
- Rapport de visite effectuée le 06 Juin 2019 par Mr Pierre BIENVENU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Fixer les assises dans les abris de touches joueurs

Recommandations :

- Mettre un lavabo dans les vestiaires joueurs
- Mettre un lavabo et un miroir dans le vestiaire arbitre

1.2 Confirmations de niveau de classement

• COMPIEGNE – STADE DU CLOS DES ROSES – NNI 601590301

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 20 Août 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 21 Janvier 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Installer un lavabo et un miroir dans chaque vestiaire

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

• LA NEUVILLE SUR OUDEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 604580101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 24/06/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Juillet 2019
- Rapport de visite effectuée le 30 Juillet 2019 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré (buts amovibles).

Il est précisé que ces travaux sont à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59m

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2020 :

- Remplacer les poteaux bétons vétustes et potentiellement dangereux de la main courante
- Remplacer les abris de touches avec des assises fixes

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour instruction.

1.3 Changements de niveau de classement

• ACY EN MULTIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 600050101

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 19/02/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 15 Juillet 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Recommandation :

- Repositionner les bancs de touches joueurs sur l'alignement de la ligne médiane

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 1 et 3 – NNI 601510101 et NNI 601510103**

Nouvelles installations dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour ces deux installations.

En l'absence d'un plan d'avant-projet des vestiaires il est impossible de formuler un avis préalable installation.

La CRTIS remarque que seulement deux vestiaires arbitres figurent au programme des travaux pour les trois installations. Ce qui en l'état ne permettrait de classer Maubon 3 qu'en Foot A11.

La CRTIS se tient à disposition pour rencontrer le maître d'œuvre bâtiment avec la collectivité et le club

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 1 – NNI 601510101**

Nouvelle installation dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 (leds) et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairage moyen horizontal : 257 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emin/Emaxi : 0.63

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 3 – NNI 601510103**

Nouvelle installation dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5 (leds).

Eclairage moyen horizontal : 153 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **DUVY – STADE GEORGES MESENGUY – NNI 602030101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Août 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MAREUIL SUR OURCQ – STADE MUNICIPAL – NNI 603800101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 06/03/2028.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 06 Août 2019 de Mr Pierre BIENVENU – Président de la CDTIS constatant la réalisation des travaux suite à l'agrandissement des vestiaires joueurs à 21m² et le vestiaire arbitre à 15m² sont conformes au cahier des charges au titre du FAFA.

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 06 Mars 2028.

Pour un changement en Niveau 5, la Commission précise que l'aire de jeu doit faire 105mx68m.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **DOMART SUR LA LUCE – STADE MUNICIPAL – NNI 802420101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Aout 2019
- Rapport de visite effectuée le 21 Août 2019 par Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS.
- Photos

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Octobre 2019 :

- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Elaguer la haie derrière la ligne de but côté ouest afin de respecter la distance des 2,50m de sécurité.

- **DOULLENS – STADE RENE NIQUET – NNI 802530102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Photos attestant le respect des 2.50m de sécurité (buts amovibles)

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **LA CHAUSSEE TIRANCOURT – STADE MARCEL DELEPINE – NNI 801870101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **LONGUEAU – PARC DES SPORTS « TERRAIN RENE PLAYE » – NNI 8048980201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation d'Ouverture au Public du 06 Septembre 2019
- Tests in situ du 24/04/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE jusqu'au 17 Septembre 2029 dans l'attente de la réception du plan des vestiaires et d'un plan masse coté de l'ensemble de l'installation et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **MERICOURT L'ABBE – STADE CHRISTIAN DE BLANGIE – NNI 805300101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 23 Avril 2019
- Photos attestant le respect des 2.50m de sécurité (buts amovibles)
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

- **SAINT GRATIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 807040101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ALBERT – STADE DU VELODROME 1 – NNI 800160201**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Juin 2019
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser :

- Former un seul vestiaire arbitre à partir des deux contigus en supprimant un ensemble de douches lavabo

- **CANDAS – STADE JEAN CHRISTOPHE BOULLY – NNI 801680101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 30 Juillet 2019
- Plan des nouveaux vestiaires + photos
- Plan masse

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 17 Septembre 2029.

Pour un changement en Niveau 5, la Commission précise que l'aire de jeu doit faire 105mx68m.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 1 – NNI 800210201**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 11/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 20/12/2019.

Eclairement moyen horizontal : 429 Lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 1 – NNI 800210101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 17/12/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E2 jusqu'au 27/09/2019.

Eclairement moyen horizontal : 1393 Lux

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,66

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LOEUILLY – STADE EUGENE LEJEUNE – NNI 804450101**

Cette installation est référencée en Niveau 6 jusqu'au 05/06/2029.

La Commission prend connaissance du PV de commission de sécurité du 20 Octobre 2016 et du Plan des vestiaires.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/10/2019 :

- Autorisation d'Ouverture au Public ou Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs